
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 janvier 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 janvier 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.09) :

Mme Karine Boivin-Roy et Mme Suzanne Décarie.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.09) :

M. Luc Ferrandez.

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil informe l'assemblée que le 29 décembre 2016, il a reçu de Coalition Montréal une correspondance à l'effet que M. Marvin Rotrand agira à titre de chef et de leader de sa formation. Il félicite M. Rotrand pour sa nomination et dépose les documents afférents ainsi qu'un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

Pour le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, le président du conseil invite les élus à l'hôtel de ville qui présentera un total de 12 expositions dans le hall d'honneur sur une panoplie de thématiques. Pour la première exposition, la Ville souhaite souligner l'apport des jeunes d'aujourd'hui, issus de différentes communautés culturelles, et qui se démarquent de maintes façons dans la métropole. Le président indique que l'exposition intitulée « #JEUNESSE375MTL et ses 19 ambassadeurs » qui sera présentée dans le hall d'honneur, est une belle occasion de découvrir les jeunes talents d'ici.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 2 février 2017 « Journée mondiale des zones humides »; le 4 février 2017 « Journée mondiale contre le cancer »; le 12 février 2017 « Journée internationale du patrimoine canadien »; le 21 février 2017 « Journée internationale de la langue maternelle » et « Journée internationale des guides touristiques ».

Finalement, il souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillers et conseillères Marc-André Gadoury, Marvin Rotrand, François W. Croteau et Normand Marinacci.

Pour terminer, le président informe les membres du conseil que 44 participantes à l'événement Cité Elles MTL se présenteront en salle du conseil aux alentours de 16 h 20.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Appui favorable de l'Administration souhaité pour la motion « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement inscrite en 65.01 afin de munir les camions de barres latérales / Importance de poser des gestes concrets dès maintenant
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Projet de Réseau électrique métropolitain (REM) – questionnement sur le rejet, par le maire, des recommandations faites par le BAPE / Prendre en compte les recommandations des experts et répondre aux questions avec des faits
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Décès liés à des surdoses d'opioïdes, tel le fentanyl, en croissance – envisager la création d'une table de travail avec le Directeur de la santé publique de Montréal, les organismes communautaires et le SPVM pour établir une stratégie / Appui de l'Administration via une motion du conseil municipal au projet de loi C37 déposé par la ministre fédérale de la santé, le 12 décembre 2016
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet REM et rapport du BAPE – impression que la Caisse de dépôt agit en cowboy dans ce dossier et qu'il n'y a pas de shérif / Prise en compte des différentes critiques formulées par le BAPE et leadership de Montréal dans ce dossier
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	La bonification de l'offre de services en transport collectif entre l'ouest de l'île et le centre-ville pendant le chantier Turcot ne doit pas se faire au détriment des Lasallois qui subiront une réduction de fréquence sur la ligne 106 / Faire de représentations auprès de la STM afin de limiter les coupures sur les heures de service sur la ligne 106

À 13 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Deschamps	M. Aref Salem (M. Francesco Miele)	Courriel transmis au président de la STM au mois de septembre 2016 concernant le service de navette or, demeuré sans réponse / Demande de rencontre et suivi souhaité
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet REM – assumer le fait qu’il y aura moins de capacité d’achalandage en heure de pointe vers Pierrefonds et Deux-Montagnes / Leadership de Montréal dans ce dossier
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet REM – comparaison des coûts de ce projet avec les coûts encourus pour le Skyline de Vancouver – doutes exprimés sur les bénéfices de ce projet pour les Montréalais / Changement de position de l’Administration quant au projet de tramways à Montréal vs le REM de la Caisse de dépôt
M. Éric Alan Caldwell	M. Aref Salem	Projet de modernisation de la rue Notre-Dame – Disponibilité des études quantitatives et d’impacts sur le tronçon de la rue Notre-Dame situé à l’ouest du viaduc du CN / Obtenir l’ensemble des études d’impacts sur le trafic sur la rue Notre-Dame

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 45.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM17 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

À 13 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

de devancer l'étude de l'article 51.01 tout de suite après l'article 3.03

.

La proposition est agréée.

CM17 0004

Désignation - vice-présidence du conseil

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de désigner Mme Magda Popeanu à titre de vice-présidente du conseil en remplacement de Mme Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

51.01

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 26 novembre 2016 au 31 décembre 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 26 novembre 2016 au 31 décembre 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 26 novembre 2016 au 31 décembre 2016.
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA16 26 0331 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Motion d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal.
 - 5.02 Résolution CA17 170003 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion Fédération CJA.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Russell Copeman

- 6.01 Réponse écrite à la question de madame Valérie Plante lors du conseil municipal du 20 décembre 2016 concernant le programme AccèsLogis pour retenir les familles à Montréal.

Par M. Réal Ménard

- 6.02 Réponse de monsieur Roger Lachance, directeur de l'environnement adressée à Monsieur Réal Ménard afin de donner suite à la demande formulée par madame Émilie Thuillier lors du Conseil du 19 décembre 2016, relativement à l'article 80.01. (20.16) – Ententes cadres.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016.

7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016

CM17 0005

Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1160132006

CM17 0006

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2016 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2016 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.04

CM17 0007

Dépôt de la décision CMQ-65773 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Éric Dugas, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la décision CMQ-65773 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Éric Dugas, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et le conseil en prend acte.

07.05

CM17 0008

Dépôt du Bilan des activités du 9 au 18 juin 2016 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités du 9 au 18 juin 2016 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM17 0009

Dépôt du Bilan des activités 2016 de Fantasia - festival international de films, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2016 de Fantasia - festival international de films, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM17 0010

Dépôt du Document de rétroaction - édition 2016 des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Document de rétroaction - édition 2016 des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM17 0011

Dépôt du bilan des activités 2015-2016 - 10^e édition - Montréal du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan des activités 2015-2016 - 10^e édition - Montréal du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

CM17 0012

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2016 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2016 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM17 0013

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal »

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucune déclaration n'est présentée.

À 14 h 22, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0014

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167526001
80.01 (20.01)

CM17 0015

Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération - Dépense totale de 950 304 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14793 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 950 304 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération comprenant la contingence, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à la firme ABM United Kingdom Limited, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 339,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-4793 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

1166221001
80.01 (20.02)

CM17 0016

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15547 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc. et Les Services Exp inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166316012
80.01 (20.03)

CM17 0017

Accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour un total de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes;

- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, «et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018.
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161887002
80.01 (20.04)

CM17 0018

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 703 647 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les aménagements spécifiques de la maison des régions et les contingences payables à Les tours 500 St-Jacques inc. ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164069018
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0019

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal, à la suite de l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1166352005
80.01 (20.06)

CM17 0020

Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Remorquage Burstall Conrad inc. | Contrat 2 – secteur Ouest |
| - Remorquage Longueuil inc. | Contrat 3 – secteur Sud |
| - Remorquage Météor inc. | Contrat 4 – secteur Nord |

Adopté à l'unanimité.

1162442001
80.01 (20.07)

CM17 0021

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 9 547 036,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290101 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 547 036,72 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 846 846 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167231057
80.01 (20.08)

CM17 0022

Accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1161213005
80.01 (20.09)

CM17 0023

Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet des infrastructures ferroviaires dans son emprise, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Jeremy Searle d'intervenir en respectant le décorum de la salle du conseil.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil questionne la pertinence de l'argumentaire du conseiller Searle vs le dossier en cours.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil indique au conseiller Searle que c'est la 3^e intervention à son endroit et le rappelle à l'ordre.

Le conseiller Pierre Desrochers utilise son droit de réplique.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Jeremy Searle
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166618001
80.01 (20.10)

Le maire, M. Denis Coderre soulève une question de privilège sur les propos tenus par la conseillère Émilie Thuillier lors de son intervention à l'article 8.02 concernant les vêtements à l'effigie du 375^e Anniversaire de Montréal qui seront fabriqués en Asie plutôt qu'à Montréal. Le maire souhaite rectifier les faits car il y a des faussetés qui circulent dans les médias sociaux. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au maire de retirer le mot « faussetés ». Le maire le remplace par les mots « on a induit la chambre en erreur ». Le maire poursuit son intervention en mentionnant qu'il y aura, à la suite d'un appel d'offres émis, 3 fournisseurs qui fabriqueront des vêtements pour le 375^e Anniversaire de Montréal, dont Rudsak situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, W Communication et Créations Manitou inc.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, indique que l'intervention du maire ne doit pas être reconnue comme étant une question de privilège et demande au président du conseil d'être plus vigilant à l'avenir. Le président du conseil cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier. La conseillère Thuillier indique qu'elle insistait sur les mots « fabriqué à Montréal » tel qu'indiqué dans la recommandation 2 du rapport sur « L'avenir du secteur manufacturier de Montréal » inscrit à l'article 8.02.

Le président du conseil rappelle au leader de l'opposition officielle qu'il est possible à tout élu qui estime que le conseil a été induit en erreur d'intervenir et d'évoquer une question de privilège. Le président du conseil invite à la poursuite des travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15486 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
COFOMO inc.	Lot 1 - Ressources générales en TI	10 942 124,76 \$
COFOMO inc.	Lot 2- Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 \$
DIGITAL STATE solutions inc.	Lot 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA	993 384,00 \$
SYSTEMATIX Technologies de l'information inc.	Lot 6 - Ressources spécialisées en contenus Web	6 447 062,16 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Technologies Pure Canada, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15666 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160298004
80.01 (20.12)

CM17 0026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214721 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 734 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214721;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009013
80.01 (20.13)

CM17 0027

Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Adopté à l'unanimité.

1170191001
80.01 (20.14)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0028

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1160776001
80.01 (42.01)

CM17 0029

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1163334023
80.01 (42.02)

CM17 0030

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1163334024
80.01 (42.03)

CM17 0031

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1163334025
80.01 (42.04)

CM17 0032

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165929005
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0033

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160504011
80.01 (42.06)

CM17 0034

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1160607008
80.01 (42.07)

CM17 0035

Adoption - Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167464001
80.01 (42.08)

CM17 0036

Adoption - Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (42.09).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.09).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Ouellet, McQueen, Croteau, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Dorais, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (48)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, Norris, Mainville, Downey et Searle (13)

Résultat: En faveur : 48
Contre : 13

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (42.09) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1166807003
80.01 (42.09)

CM17 0037

Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2017, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

1165075004
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0038

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0022;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, aux fins de ses travaux de réaménagement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1161180003

CM17 0039

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 254 094,75 \$ à 508 189,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0004;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 254 094,75 \$ à 508 189,50 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1165086009

CM17 0040

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Longus Équipement inc. pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et des appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder à Longus Équipement inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15247 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1167528001

CM17 0041

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 515 675,65 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0006;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont, pour une somme maximale de 515 675,65 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 septembre 2016;
- 2- d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des infrastructures, voirie et transports, à signer le contrat et les documents administratifs d'Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164021001

CM17 0042

Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$, taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e et la 16^e Avenue, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour inc. (CM16 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$, taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Pavage D'Amour inc. (CM16 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1167436001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0043

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 342 166,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293701 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0008;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 342 166,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1167231052

CM17 0044

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 2 789 638,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 302901 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0012;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 789 638,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 479 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1167231050

CM17 0045

Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., (CM14 0916), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0013;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, afin de tenir compte du coût réel des travaux;
- 2- d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM15 0805) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses;
- 3- cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 80 116,14 \$ (76,59 %), par l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie pour un montant de 24 487,99 \$ (23,41 %);
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1160765002

CM17 0046

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2016-2017, dans un secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 448 678 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 décembre 2016 par sa résolution CE16 2107;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 445 302 \$, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164631012

CM17 0047

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2017 de l'événement Montréal en Lumière, du 23 février au 12 mars 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 23 février au 12 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161508002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0048

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain d'une superficie de 1 543,22 mètres carrés, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0018;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, aux fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain d'une superficie de 1 543,22 mètres carrés, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1166462003

CM17 0049

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec, à des fins d'assemblage, un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables, de créer en faveur de la Ville une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1161027004

CM17 0050

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) afin d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ en 2017 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la culture à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0025;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont, pour l'année 2017 seulement;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CM15 0173), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi que du suivi et de la reddition de comptes;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1163205005

CM17 0051

Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal (CM12 0552) en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0026;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville et Technoparc Montréal (CM12 0552) en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018);
- 2- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de soumettre, à titre d'information, les Règlements généraux ainsi que les lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164674001

CM17 0052

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0049;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., intervenu le 10 juin 2013, devant M^e Jacques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 12 juin 2013, sous le numéro 20 019 365;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1153496006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0053

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15253 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15253 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées participantes, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167360003

CM17 0054

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0045;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 908 151,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs au projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'approuver un projet de convention par lequel Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 528 827,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15580 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1160660010

CM17 0055

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation), pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15478 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation);
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15478 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.18 1165897007

CM17 0056

Approuver un projet de convention de gré à gré, entre la Ville et La Presse ltée, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse ltée pour la fourniture d'espaces dans les médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1166157006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0057

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice-Richard, des berges du parc Rimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0027;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice-Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives;
- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1166337006

CM17 0058

Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166936002

CM17 0059

Autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0055;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt de la demande d'aide financière portant les numéros 2015095 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161158006

CM17 0060

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1163496002

CM17 0061

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1160003003

CM17 0062

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165929009

CM17 0063

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1165929014

CM17 0064

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1165929010

CM17 0065

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1165929007

CM17 0066

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1165929013

CM17 0067

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1165929008

CM17 0068

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1165929011

CM17 0069

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1161175003

CM17 0070

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1165929012

CM17 0071

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1165929003

CM17 0072

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1165929006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0073

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1913;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1163496008

Règlement 17-001

CM17 0074

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1914;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1163496009

Règlement 17-002

CM17 0075

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1988;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1164386006

Règlement 17-003

CM17 0076

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1987;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1164396015

Règlement 17-004

CM17 0077

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1989;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1160390008

Règlement 17-005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0078

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1993;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1163962003

Règlement 17-006

CM17 0079

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1998;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1163690001

Règlement 17-007

CM17 0080

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1991;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1163690005

Règlement 17-008

CM17 0081

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1163690006

Règlement 17-009

CM17 0082

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2004;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1167102004

Règlement 17-010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0083

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue Rousselot et la rue Saint-Denis

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue Rousselot et la rue Saint-Denis a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1999;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue Rousselot et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1163690004

Règlement 17-011

CM17 0084

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1163962004

Règlement 17-012

CM17 0085

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1997;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1163690002

Règlement 17-013

CM17 0086

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1992;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1163962002

Règlement 17-014

CM17 0087

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2085;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1164778001

Règlement 17-015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 et 42.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0088

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2083;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 ».

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, statue que le mot « fallacieux » utilisé par le conseiller Guillaume Lavoie lors de son intervention est antiparlementaire et demande à ce qu'il soit ajouté à la liste des mots de cette nature pour le conseil municipal. Il précise que la définition du dictionnaire pour ce terme est la suivante : « qui cherche à tromper ou à induire en erreur ». Il invite la conseillère Justine McIntyre à poursuivre le débat.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège et demande au président du conseil de reconsidérer sa décision d'ajouter le mot « fallacieux », que l'on trouve dans le dictionnaire, sur la liste des mots à ne pas utiliser dans la salle du conseil. Il précise que cela réduirait considérablement la liste des qualificatifs autorisés dans la salle pour décrire des réalités telles qu'elles sont sans nécessairement prêter d'intention reliée à la tromperie.

Le président du conseil informe le conseiller Deschamps que près de 30 % de mots déjà inscrits sur la liste des mots antiparlementaires sont des qualificatifs qui sont dans le Petit Robert et que la décision d'ajouter le mot « fallacieux » sur la liste des mots antiparlementaires découle de sa définition dans le dictionnaire. La décision d'ajouter ce mot sur la liste est maintenue. Il invite la conseillère Lorraine Pagé à poursuivre le débat.

Le débat se poursuit.

La conseillère Lorraine Pagé appuie les propos exprimés par le conseiller Deschamps et en appelle au sens de la mesure dans l'interprétation faite par le président du conseil et dit craindre que l'on finisse par consacrer la langue de bois en éludant ainsi du vocabulaire de tels qualificatifs. Le président du conseil informe l'assemblée que les mots « fausseté », « faux » et « faussaire » inscrits sur la liste des mots antiparlementaires sont de la même famille que « fallacieux ». Il rappelle aux membres que tout débat doit se faire de manière respectueuse et réitère que la décision est maintenue. Il invite le conseiller Lionel Perez à poursuivre le débat.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1163430026

Règlement 06-051-5

CM17 0089**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2087;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1167464002

Règlement 17-016

CM17 0090**Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay**

Vu la résolution CM16 1490 du conseil municipal du 19 décembre 2016 adoptant comme projet de règlement P-04-047-177 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2088;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1160607007

Règlement 04-047-177

À 16 h 30, le président du conseil, M. Frantz Benjamin informe l'assemblée que les 10 et 11 février 2017, se tiendra la simulation de Cité Elles MTL et souligne la présence dans les tribunes, de 44 Montréalaises qui participeront à cette simulation. Le président du conseil indique que les élus pourront rencontrer les participantes en compagnie des Mmes Manon Gauthier et Érika Duchesne à la pause de 17 h.

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement

Attendu que M^e Luc Malouin du Bureau du coroner a tenu une enquête publique pour éclaircir les causes et les circonstances du décès de quatre Montréalais lors d'opérations de déneigement en 2008-2009;

Attendu que le rapport affirme que les conducteurs n'ont jamais vu les victimes avant de les heurter à cause des angles morts des véhicules routiers lourds;

Attendu que le rapport du Coroner a recommandé à la Ville de Montréal de collaborer avec la Société d'assurance automobile du Québec et le ministère des Transports du Québec aux études sur les miroirs convexes ou autres dispositifs permettant de réduire les angles morts des véhicules lourds;

Attendu que le rapport du Coroner a recommandé à la Ville de Montréal d'étudier sur son territoire le résultat de ces études en modifiant le cahier des charges des entrepreneurs en déneigement afin d'y inclure les nouveaux équipements comme obligation contractuelle;

Attendu que la Commission européenne du transport routier a notamment adopté deux directives (en 2003 et en 2007) concernant les rétroviseurs et les dispositifs de vision indirecte supplémentaires afin que tous les nouveaux véhicules commerciaux en soient munis;

Attendu que depuis la tragique collision impliquant Jessica Holman-Price en 2005 lors d'une opération de déneigement, plusieurs villes et arrondissements comme Westmount, Saint-Laurent et plus récemment Montréal, ont pris des mesures pour sécuriser leur flotte de camions;

Attendu que la Ville de Montréal a dévoilé sa stratégie « Vision Zéro » en matière de sécurité routière en septembre 2016;

Il est proposé par M^{me} Valérie Plante

appuyé par M. Craig Sauvé

- 1- que la Ville de Montréal se conforme au rapport Malouin en intégrant au cahier des charges des entrepreneurs en déneigement lors des appels d'offres l'obligation contractuelle d'installer des dispositifs permettant de réduire les angles morts tels que des miroirs convexes, des caméras et des barres latérales;
- 2- que ces dispositifs soient intégrés en collaboration avec l'industrie sur tous les équipements impliqués dans les opérations de déneigement qui le permettent, tant pour la flotte de la Ville de Montréal que pour les contractants et sous-contractants.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M^{me} Anie Samson

de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Le conseiller Salem propose également de jumeler l'étude de la motion à un mandat qui est déjà prévu pour le mois de février qui a pour titre « Étude de la place du camion en ville ».

Un débat s'engage sur la proposition référant la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele

de bonifier la proposition des conseillers Salem et Samson référant la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics en y priorisant son étude et de déposer un rapport à l'assemblée du conseil municipal du 24 avril 2017.

Le président du conseil indique, après vérifications auprès du greffier, que seul l'auteur de la motion de report peut inclure la proposition des conseillers Rotrand et Miele à sa proposition.

Le conseiller Salem propose aux membres du conseil d'étudier simultanément les 2 mandats donnés à la commission et de déposer un rapport au conseil municipal dans un délai de 3 mois.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition bonifiée du conseiller Salem.

À 17 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 janvier 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 janvier 2017, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, Mme Monique Vall e.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzanne D carie et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Luc Ferrandez et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Suzanne D carie et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Luc Ferrandez et Mme Elsie Lefebvre.

AUTRE PR SENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte.

Avant de d buter la p riode de questions du public, le pr sident du conseil informe l'assemblée qu'il ne reconna tra pas   M. Laurian Ionita, premier citoyen inscrit sur la liste, le privil ge de poser une question   la suite de plusieurs avertissements formul s l'an dernier   son  gard. En effet, en vertu *du R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*, le privil ge de M. Ionita lui est retir    la condition que celui-ci s'engage   respecter le d corum, condition non remplie   ce jour.

Le pr sident du conseil d pose une correspondance adress e   M. Ionita   cet effet.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Thériault	M. Denis Coderre	Rodéo du Nomad Fest au 375 ^e anniversaire de Montréal – s'il est acceptable de faire courir de tels risques aux animaux, si oui, sur quels critères / Souhaite avoir des réponses aux questions adressées à cet effet par l'Administration au Comité sur le bien-être des animaux
M. Henri Desbioles	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Installation d'un feu de circulation à l'angle des rues Rachel et Préfontaine / Dossier datant de plus de 10 ans, sécurisation du passage souhaitée pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite
Mlle Mathilde Charron	M. Denis Coderre	Anneau réfrigéré au parc Angrignon – demande à l'Administration de privilégier le sport et la santé plutôt que les autos et la pollution / Inauguration pour novembre 2017 souhaitée
M. Albert A. Hayek	M. Russell Copeman	Demande à l'effet d'identifier un autre site pour le développement immobilier dans Pierrefonds-Ouest qui ne mettrait pas en péril l'écoterritoire / Questionnement sur le changement de zonage accepté par la Ville
M. Patrick Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron) (M. Sylvain Ouellet)	Projet REM - lecture du rapport du BAPE par les représentants de la Ville et commentaires sur ses conclusions / Opinion de l'opposition officielle à cet égard
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Représentations auprès de l'AMT afin de rendre la gare de Lachine accessible aux personnes à mobilité réduite / Prise en compte par l'Administration de la réalité des personnes à mobilité réduite
M. Guillaume Gagnon	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Identification de la loi permettant à certains types de dispensaires d'opérer sans oppression policière tandis que d'autres sont opprimés / Demande d'explications sur le droit d'opérer du Club compassion et de la clinique Croix verte
M. Laurel Thompson	M. Richard Bergeron (M. Craig Sauvé)	Projet REM – justifications sur l'utilisation du budget dédié au transport en commun pour subventionner un projet de développement d'intérêt privé / Opinion de l'opposition officielle à cet égard
Mme Jeannette Sharon Floyd	M. Denis Coderre	Appui de l'Administration pour la motion « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement inscrite en 65.01 afin de munir les camions de barres latérales / Si l'adoption de cette motion est reportée par l'Administration et que d'autres décès surviennent, questionnement sur la responsabilité de l'Administration Dépôt d'un document
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron) (Mme Valérie Plante)	Projet REM – rendre publiques certaines informations qui sont fondamentales à la compréhension du projet avant de statuer sur le modèle qui sera retenu / Opinion de l'opposition officielle à cet égard

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Rafik Bentabbel	M. Harout Chitilian (M. Russell Copeman)	Donner suite aux recommandations du comité de logements Ahuntsic-Cartierville sur l'insalubrité des logements au nord de l'île / Débloquer des fonds pour les arrondissements afin d'ajouter des ressources additionnelles et augmenter le nombre d'inspections
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	État de situation sur l'accessibilité universelle des terrasses et prise en compte par la Ville des revendications des personnes à mobilité réduite / Opinion de l'opposition officielle à cet égard
Mme Diane Houle	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Questionnement sur l'hésitation de la Ville à légiférer auprès des sous-contractants pour l'installation de protections latérales sur les camions de déneigement / Exiger des entrepreneurs sous-traitants l'installation de ce système
M. Francisco Moreno	Mme Monique Vallée (Mme Manon Barbe)	Coûts reliés à la publication d'une lettre dans le journal local et de la livraison à domicile de cette même lettre dans l'arrondissement de LaSalle / Justification d'une dépense de 1 M\$ dans l'arrondissement de LaSalle

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre	Guide à venir sur l'accessibilité universelle des terrasses n'arrivera pas à temps pour le 375 ^e Anniversaire de Montréal / Image de la Ville et message transmis aux touristes à mobilité réduite
M. Youri Juteau	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Considérer le parc Angrignon comme étant le site le plus approprié pour la mise en place d'un anneau réfrigéré de 400 mètres d'ici décembre 2017 / Interrogations à l'effet que si le projet d'anneau de glace avait vu le jour il y a deux ans, tel que prévu, est-ce que l'Administration aurait pris la même décision dans le contexte actuel des travaux de l'échangeur Turcot
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre	Suggestion à l'effet que le maire prenne le leadership du G20 en ce qui a trait aux problèmes d'évasion fiscale et de recours aux paradis fiscaux
M. Francis Lapierre	M. Aref Salem	Cesser le projet de prolongement de l'autoroute 25 par l'avenue Souigny / Aménager une sortie directe de l'autoroute 25 au port de Montréal pour éviter que les camions circulent dans les rues locales

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Dépense de 7 M\$ pour l'achat de clôtures qui seront utilisées dans le cadre de la Formule E – attribuer cette somme pour l'implantation du paiement du compte de taxes en plus de 2 versements / Investir cette somme au service des propriétaires pour permettre l'étalement du compte de taxes
Mme Geneviève Gozioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Rodéo du Nomad Fest au 375 ^e anniversaire de Montréal – souhaite connaître la différence entre les animaux utilisés dans les rodéos et les animaux domestiques / Montréal tient un événement qui est en opposition à la Loi B 3.1
M. Mathieu Giroux	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Anneau réfrigéré au parc Angrignon – prendre en compte les besoins des étudiants et des athlètes / Investir d'avantage dans le transport en commun afin de dégager l'espace qui sert actuellement de stationnement incitatif sur le site de l'anneau réfrigéré du parc Angrignon
Mme Betzy Salas Fizarraga	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, questionnement sur le remplacement des terres agricoles et milieux humides par des stationnements incitatifs en béton / Opinion de l'opposition officielle à cet égard

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux.

CM17 0091

Motion de l'opposition officielle pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement

Le débat se poursuit sur la proposition bonifiée du conseiller Salem.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote à main levée sur la proposition bonifiée du conseiller Salem, à savoir de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics et de mandater ladite commission pour étudier cette motion ainsi que le mandat qui lui a été donné pour l'étude de la place du camion en ville, et de déposer un rapport au conseil municipal dans un délai de 3 mois.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur cette proposition bonifiée par le conseiller Salem.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin et Cloutier (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Dorais, Cinq-Mars et Pagé (26)

Résultat: En faveur : 34
Contre : 26

Le président du conseil déclare la proposition bonifiée adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM17 0092

Motion de l'opposition officielle pour bonifier la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une déclaration en octobre 2012 pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

Attendu que depuis 2012, 136 000 personnes ont quitté Montréal pour les banlieues, dont 56 000 familles avec enfant(s);

Attendu la nécessité de freiner l'exode des familles hors de Montréal, qui fragilise l'équilibre démographique, le tissu social et la force économique de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en octobre 2014, le règlement 14-035 portant sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété;

Attendu qu'en vertu de ce règlement, la Ville de Montréal a mis en œuvre un programme d'aide financière afin de faciliter l'acquisition d'une propriété visant principalement à soutenir les jeunes familles;

Attendu que le prix des unités familiales des quartiers centraux bien desservis en transport actif et collectif se situe entre 410 000 \$ et 520 000 \$;

Attendu qu'il existe une grande disparité entre les prix du marché et les montants maximaux admissibles prévus au programme d'aide financière de la Ville;

Attendu que dans sa forme actuelle et compte tenu des montants versés, ce programme ne permet pas de soutenir efficacement les familles qui souhaitent demeurer à Montréal;

Attendu que l'article 18 du règlement 14-035 permet au comité exécutif de modifier les prix maximaux d'acquisition et les montants de subvention prévus au programme;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Richard Ryan

que le conseil municipal :

- 1- mandate le comité exécutif afin que celui-ci fixe, par ordonnance, le montant du prix d'achat maximal admissible prévu pour les ménages avec enfants (premier acheteurs et acheteurs expérimentés) à 500 000 \$;
- 2- mandate le comité exécutif afin que celui-ci modifie, par ordonnance, le montant forfaitaire de l'aide financière destinée aux ménages avec enfants (premier acheteurs et acheteurs expérimentés) en le fixant désormais à 8 000 \$ pour les unités de superficie habitable de moins de 96m² et à 10 000 \$ pour les unités d'au moins 96m² de superficie habitable.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 15

Contre : 44

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM17 0093

Motion non partisane visant à examiner la possibilité d'une candidature de la Ville de Montréal pour une future Exposition universelle

Attendu qu'Expo 67, considérée comme la foire mondiale la plus réussie du XX^e siècle, a été un événement marquant de l'histoire de Montréal donnant à notre ville une envergure internationale;

Attendu que les Montréalais se souviennent de l'Expo 67 comme le catalyseur de changements majeurs dans notre Ville, instiguant directement ou indirectement des projets d'ampleur tels que la construction du métro, Habitat 67, l'île Notre-Dame, La Ronde et l'attribution d'une franchise de la ligue de Baseball majeur (Expos);

Attendu que les Montréalais célébreront le 50^e anniversaire de l'Expo 67 dans le cadre des nombreux événements prévus en 2017 pour souligner le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;

Attendu que le Bureau international des expositions (BIE) examinera prochainement l'attribution d'un lieu pour l'Exposition universelle de 2025;

Attendu que la dernière Exposition universelle ayant eu lieu au Canada est celle de Vancouver en 1986;

Attendu que la Ville de Toronto a récemment choisi de ne pas présenter de demande au Bureau international des expositions en vue de la tenue de l'Exposition universelle de 2025, ce qui signifie qu'il n'y a pas, à ce jour, de candidature canadienne en lice;

Attendu que la date limite pour soumettre une demande pour l'Exposition universelle de 2025 au Bureau international des expositions est le 22 juin 2017;

Attendu que les efforts du conseil municipal afin de promouvoir la Ville de Montréal comme destination de choix pour accueillir des événements d'envergure internationale ont été couronnés de succès comme dans le cas de l'Union Internationale des Transports Publics qui a choisi notre ville pour son Sommet mondial des transports publics en mai 2017 et Metropolis qui tiendra sa 19^e conférence à Montréal en mars 2017;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Justine McIntyre

- 1- que le comité exécutif soit mandaté pour examiner la possibilité de déposer au Bureau international des expositions la candidature de la Ville de Montréal pour l'Expo 2025;
- 2- que le comité exécutif, si une telle demande s'avérait inenvisageable, soit chargé d'examiner la possibilité de déposer une candidature pour 2027/2028.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.03

À 21 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE